



Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Conseil & Stratégie

4LM SARL

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 4LM SARL en SAS



Société d'Expertise Comptable & de Commissariat aux comptes
Inscrite à l'ordre des experts comptables de PACA et de Montpellier
Et à la Compagnie des commissaires aux comptes de Nîmes

Agence d'Avignon
SAS au capital de 1 000 euros
Siret 877 823 955 00019 – APE 6920Z
Les Naïades - 10 Avenue de la Poulasse
84000 Avignon

Agence de Villeneuve
SAS au capital de 1 000 euros
Siret 890 763 253 00014 – APE 6920Z
628 Avenue de Rheinbach
30400 Villeneuve les Avignon

4LM SARL

Siège social : 2288 Route de l'Isle
84800 Saumane de Vaucluse

Capital social : 40 000 euros

Rapport du commissaire à la transformation sur la transformation de la société 4LM SARL, en SAS

A l'associé unique,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par l'associé unique en date du 20 Novembre 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur de biens composants l'actif social et, de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de votre société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

- Les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, laissent apparaître un chiffre d'affaires de 22 780 euros, un résultat de - 132 779 euros et des capitaux propres de 144 007 euros pour un capital de 840 000 euros,
- L'analyse du chiffre d'affaires et des principales charges du 1^{er} Janvier 2026 à ce jour ne laissent pas apparaître de dégradation de l'activité pouvant impacter de façon significative les capitaux propres de la société,
- Une réduction de capital pour absorption des pertes d'un montant de 800 000 euros a été réalisée en date du 6 mai 2026 portant le montant du capital à 40 000 euros.
- Ainsi le montant des capitaux propres en date de notre rapport est donc supérieur au capital social de 40 000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

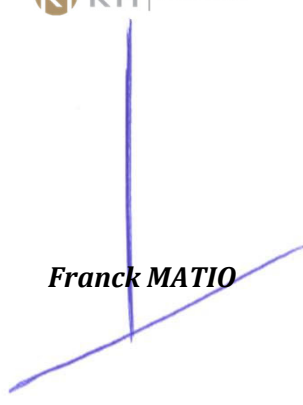
- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composants l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Avignon, le 13 Mai 2026

Le commissaire à la transformation

 KH | ACCOUNTING

Franck MATIO